

**Conseil Municipal séance ordinaire  
du Lundi 03 mai 2010**

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 12</b></p> <p><b>Nombre de Membres en exercice : 12</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers présents ou représentés : 10</b></p> <p><b>Début de séance : à 19h00</b></p> <p><b>Fin de séance : à 19h30</b></p>	<p>L'an deux mille dix, le trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL, s'est réuni, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt neuf avril par Monsieur DEQUE, Maire, qui a présidé la séance.</p> <p><b>Étaient Présents :</b> Gérard DEQUE, Alain ARRIGONI, Bruno MUTIN, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Corinne BROSSARD, Michèle BORCA, Dolorès ZAPATA, Rémy CHEVALET, Thierry DUCLOS.</p> <p><b>Étaient Excusés:</b> Sébastien BRUN, Jean-Claude LENGACHER.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> donnés à Gérard DEQUE pour Jean-Claude LENGACHER.</p> <p><b>Secrétaires de séance :</b> Thierry DUCLOS et Dominique REGARD.</p>
---	--

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2010 :** Le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril dernier. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

## 1. BAIL CINÉMA LE MONT D'OR : réalisation de la condition suspensive

M. le maire rappelle la délibération du 17 Décembre 2009 par laquelle le conseil municipal a retenu la candidature de la SARL CINEMA OLYMPIA pour la reprise du contrat de location-gérance du cinéma le Mont d'Or.

Il précise que ce nouveau contrat est assorti d'une condition suspensive, à savoir l'obtention d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Centre National de la Cinématographie.

Celle-ci ayant été reçue par la SARL CINEMA OLYMPIA le 08 Avril 2010, rien ne s'oppose plus au remplacement de l'exploitant et le maire propose au conseil municipal d'approuver les actes nécessaires.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a l'unanimité, décide :*

*- de résilier le contrat de location-gérance consenti à M. et Mme GAGLIARDI à compter du 08 Avril 2010, sans indemnité de part ni d'autre, selon acte à recevoir par Me LEVIEUX,*

*- d'acquiescer le matériel appartenant à M. et Mme GAGLIARDI pour un montant de 6.353,86 € TTC, et les billets de secours pour un montant de 241,84 €, le tout payable comptant au jour de la signature de l'acte à recevoir par Me LEVIEUX contenant résiliation de la location-gérance,*

- de régulariser l'acte susvisé constatant la réalisation de la condition suspensive affectant tant la résiliation de la location-gérance, que la location-gérance consentie à la SARL CINEMA-OLYMPIA, aux termes des actes reçus par Me LEVIEUX le 07 janvier 2010,
- en accord avec la SARL CINEMA-OLYMPIA de mettre un terme ferme et définitif au contrat de location-gérance consenti au profit de cette dernière, au 31 décembre 2010, contrairement à ce qui a été prévu initialement,
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de régulariser l'acte susvisé, d'effectuer les acquisitions susvisées et d'en payer le prix.

## **2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : approbation de la carte de la Communauté de Communes**

M. le maire rappelle que le conseil municipal a beaucoup travaillé sur la question du projet de zonage d'assainissement à l'aide de la carte fournie par la Communauté de Communes.

Il précise que le zonage assainissement ne se substitue pas aux règles d'urbanisme : il complète simplement la réglementation vis-à-vis de l'assainissement.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le zonage d'assainissement de Métabief proposé par la Communauté de Communes*

## **3. FRAIS D'ORGANISATION DU STATIONNEMENT HIVERNAL SUR LA PLACE XAVIER AUTHIER**

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Métabief partage les frais de surveillance des parkings avec la société OREX. Cette année la commune doit donc rembourser, à OREX, 4 455,75 € : soit la moitié des salaires des intérimaires embauchés pendant les week-ends et les vacances scolaires lors de la saison d'hiver 2008/2009.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le paiement des frais d'organisation du stationnement hivernal à la société OREX pour un montant de 4 455,75 €.*

## **4. COMMISSION TRANSPORT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : désignation d'un délégué**

M. le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes envisage de créer une commission chargée de mener une réflexion sur les services de transports à la personne (navettes hiver/été, transports scolaires et méridiens, transports en commun, etc...) sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la commune de Métabief doit désigner un représentant qui sera appelé à siéger au sein de cette future commission.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Corinne BROSSARD comme représentante à la commission « transport » de la Communauté de Communes.*

## **5. ANNULATION D'UN SECOURS SUR LES PISTES DE SKI**

Le maire rappelle au conseil municipal que Mme FICHET demande l'annulation des frais de secours sur piste pour son enfant (474 €). La feuille de secours n'ayant pas été signée, il en est de la responsabilité du pisteur de la société OREX.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les frais de secours sur piste de M. Thibault FICHET (474 €).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

**Le Maire**

**Les adjoints et conseillers municipaux**